

# DOSSIER DE PRESSE

## Pose du premier tronçon de la « Grande passerelle » Mantes-la-Jolie/Limay : un événement rare et spectaculaire

- Un projet ambitieux pour le territoire GPS&O
- Renforcer l'attractivité des bords de Seine
- Une passerelle exclusivement cyclable et piétonne
- Une opération spectaculaire pour un chantier hors norme

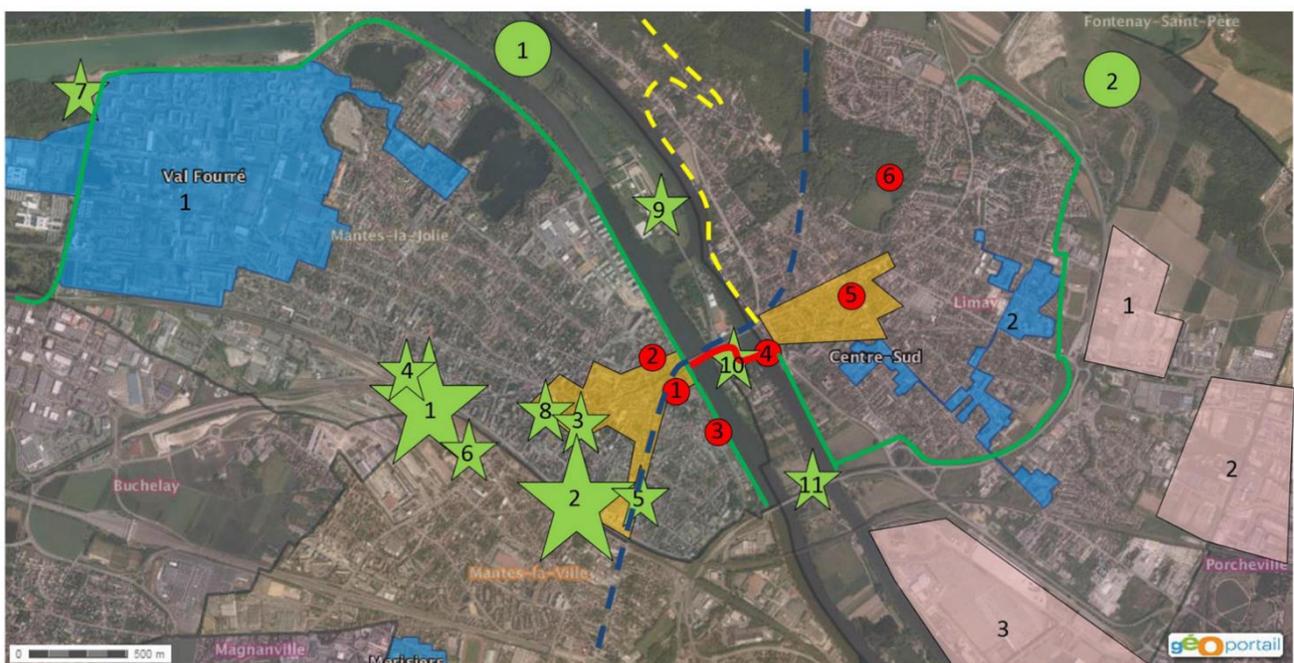
LUNDI 19 NOVEMBRE 2018 - 14H

THEATRE DE VERDURE  
MANTES-LA-JOLIE

# Un projet d'envergure pour le territoire Grand Paris Seine & Oise

Les ponts reliant actuellement Mantes-la-Jolie et Limay sont utilisés quotidiennement mais ne permettent pas le passage sécurisé des piétons et des cycles. En effet, ils ne comportent pas de voie cyclable et les trottoirs sont étroits.

La nouvelle passerelle a pour vocation de densifier et renforcer les liens entre les villes de Mantes-la-Jolie et Limay, tout en favorisant les déplacements non motorisés, dans une perspective écoresponsable. La vie quotidienne et les accès aux infrastructures, dans les deux villes, s'en trouveront ainsi facilités.



Légende :

	Implantation du Projet		Équipements Publics		Quartiers Prioritaires Villes		Réserves naturelles
	Chemins Doux		1 : Projet gare Eole Mantes la Jolie		1 : Val Fourré (Mantes la Jolie)		1 : Parc ornithologique de Mantes
	Chemin Grande Randonnée GR11		2 : Projet gare Eole Mantes Station		2 : Quartier Centre Sud (Limay)		2 : Réserve naturelle régionale de Limay
	Accès au GR26-GR11 via le chemin de Grande Randonnée GR2		3 : Sous-préfecture de Mantes		Quartiers d'activités		Éléments du patrimoine
	Centre Ville		4 : Hotel de Police		1 : ZA des Hauts Reposoirs		1 : Collégiale de Mantes
			5 : Polyclinique de Mantes la Jolie		2 : ZA Limay-Porcheville		2 : Tour St Maclou
			6 : Aquasport		3 : Ports de Paris Limay		3 : Maisons du Quai des Cordeliers
			7 : Aqualude				4 : Vieux Pont
			8 : Cinéma				5 : Eglise St Aubin
			9 : Parc des expositions				6 : Château des Célestins
			10 : Théâtre de Verdure				
			11 : Jardins familiaux				

## Soutenir le développement urbain et l'attractivité du Val de Seine

Le nouveau franchissement de la Seine est un équipement majeur qui catalyse l'effort de requalification des berges en valorisant les aménagements et le patrimoine existant. Aussi, il met à l'honneur le patrimoine historique de Mantes-la-Jolie, la remise en service du Vieux Pont et l'accès facilité au théâtre de verdure sur l'île aux Dames.

Ce contexte favorable s'accompagne d'une forte mobilisation des collectivités pour améliorer les accès aux deux centres-villes avec des aménagements renouvelés et le développement de nouveaux services de part et d'autre des ouvrages (arrêt de bus, garage à vélo, nouvelle liaison douce).

L'accès facilité aux commerces de proximité, aux marchés, aux événements insufflera une nouvelle dynamique dans les deux centres-villes, qui bénéficieront ainsi d'une zone de chalandise élargie pour les commerçants.

## Améliorer le quotidien des Mantais et des Limayens

Les habitants des deux rives pourront accéder plus sereinement aux infrastructures et services proposés par chaque commune, en toute sécurité, quel que soit leur mode de déplacement.

Les résidents des quartiers « Centre-Sud » de la commune de Limay pourront ainsi se rendre plus facilement dans les futures gares Eole (Mantes Station et Mantes-la-Jolie) et rejoindre les établissements scolaires, accéder aux équipements sportifs ainsi qu'aux principaux services (caisse nationale de retraite, établissements hospitaliers, sous-préfecture, etc.).

De même, la nouvelle passerelle permettra aux habitants du Val Fourré d'accéder à pied ou à vélo à des bassins d'emploi tels que la zone du Port de Limay et la zone d'activité de Limay-Porcheville.



# 9,6 M €

Coût global du projet hors  
taxe

Dont 3,8 M € HT pour  
la Grande passerelle

Subventionné par

- L'Etat : 19%
- La Région Ile-de-France : 51 %
- Le Département des Yvelines : 11 %
- Les co-maîtres d'ouvrage : 20 %
  - La communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise : 11%
  - Le SMSO (financé par le Département) : 9%

## Renforcer l'attractivité des bords de Seine

Impulser une nouvelle dynamique pour l'aménagement et la valorisation des berges de la Seine et de son patrimoine, tel est l'objectif d'un vaste et ambitieux projet engagé par le Syndicat Mixte d'aménagement des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO), porté par la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise et soutenu activement par l'Etat, la Région Ile-de-France et le Département des Yvelines.

### La mobilité douce à l'honneur

Parmi les actions mises en place figure au premier plan la création de deux passerelles piétonnes et cyclables sur la Seine qui relieront respectivement les Villes de :

- Mantes-la-Jolie et Limay,
- Carrières-sous-Poissy et Poissy.



Crédits : EPAMSA

A l'échelle de la Communauté Urbaine, ces nouvelles infrastructures dédiées à la mobilité douce visent à améliorer la qualité de vie des habitants des deux rives de la Seine et à renforcer l'attractivité économique et touristique des territoires concernés.



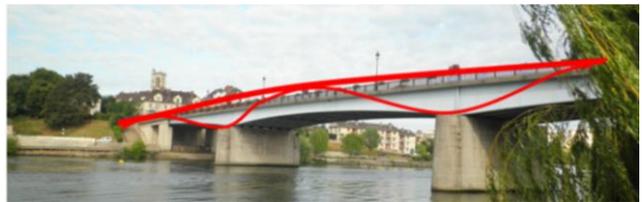
Crédits : EPAMSA

## Franchir la Seine en 3 étapes



La création d'un nouveau franchissement entre Mantes-la-Jolie et Limay se décompose en trois étapes :

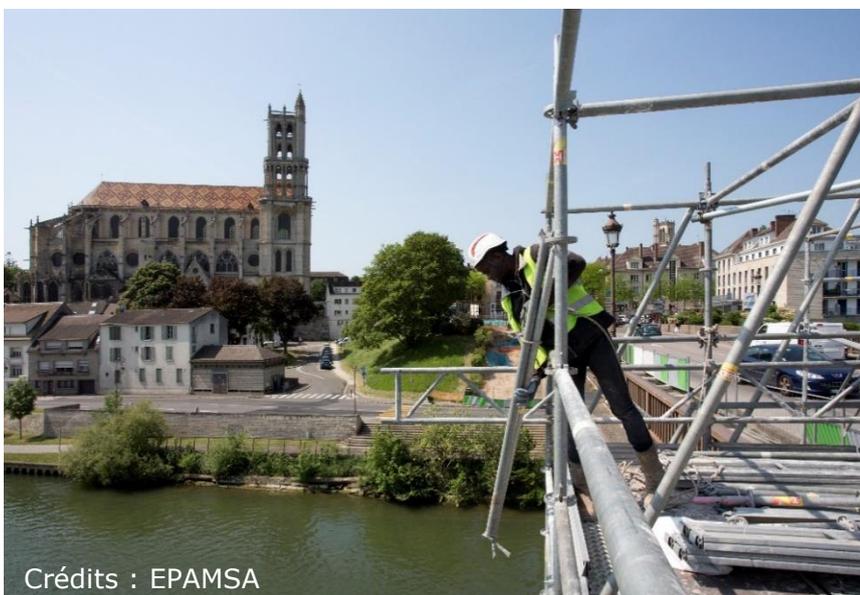
- La « Grande passerelle » relie la place de l'Etape à Mantes-la-Jolie, à proximité de la collégiale, au théâtre de verdure situé sur l'île aux Dames. Cet ouvrage impressionnant mesure 201 mètres de long pour une largeur variable comprise entre 6 et 7 mètres.
- Le vieux pont sera restauré et une seconde passerelle reconstituera les deux arches manquantes, permettant ainsi de relier la « Maison du Passeur » située rive droite, côté Limay, à l'île aux Dames.
- Les deux ouvrages sont reliés par un cheminement piéton et cyclable sur l'île aux Dames.



Le projet se compose de trois parties aux ambiances différentes et toutes accessibles aux personnes à mobilité réduite.

## Une passerelle dédiée aux piétons et aux cyclistes

Véritable promenade au-dessus de l'eau, cette passerelle offre un point de vue idéal sur le paysage du fleuve et sur les berges, à l'écart des voitures. Son tracé est complètement indépendant de celui du pont existant, emprunté par les véhicules motorisés.



Crédits : EPAMSA

La bande côté pont routier est dédiée aux cycles, tandis que la bande côté Seine est dédiée aux piétons. La distinction entre le passage des vélos et celui des piétons invite le promeneur à s'arrêter sur la passerelle. Un banc matérialise cette séparation et forme un balcon ouvert sur la Seine. A mi-chemin, les deux parcours se rejoignent et permettent ainsi de passer d'un espace à l'autre.

**La structure de cet ouvrage est constituée principalement d'acier et son revêtement est en bois.**

L'Etablissement public d'aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA) est le mandataire des travaux tandis que le Syndicat mixte d'aménagement des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO) et la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise se partagent la maîtrise d'ouvrage. La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'agence Dietmar Feichtinger Architectes, concepteur, entre autres, de la passerelle Simone de Beauvoir à Paris.



Né en 1961, Dietmar Feichtinger est un architecte autrichien basé à Paris. Reconnu pour son architecture élégante et sensible, il crée son agence éponyme en 1994. En 2014, Dietmar Feichtinger est notamment élu membre permanent de l'Académie des arts de Berlin. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages d'art européens, dont la Passerelle des Trois Pays sur le Rhin (2007) et la Passerelle de la Paix à Lyon, reliant Caluire-et-Cuire à la Cité internationale de Lyon (2014).

Les travaux sont réalisés par le groupement constitué des entreprises Razel Bec et Viry.

## La pose du 1<sup>er</sup> tronçon, une opération spectaculaire pour un chantier hors norme

La première phase du chantier a débuté en février 2018 et se poursuivra jusqu'à l'hiver 2019. Le premier tronçon de la « Grande passerelle » sera posé le 19 novembre 2018. Acheminé par barge, il sera soulevé par une grue de 86 m de haut afin d'amorcer une rotation, puis une pose du côté de la collégiale de Mantes-la-Jolie.

- Dimensions du premier tronçon : 105 mètres X 7 mètres
- Poids : 167 tonnes

Matériel :  
une grue à treillis d'une capacité de 600 tonnes sur des barges SARENS, entreprise belge leader européen du transport fluvial.

- Grue LR1600
- Barge KAREL IMO 06003528
- Barge VICTOR IMO 06003529
- Pousseur ANTARCTIQUE IMO P616964F
- Pousseur ORION IMO P015007F



Crédits : VIRY

La grue sur chenilles LR 1600/2 se distingue par son excellente force de levage, son système de flèche variable, son système derrick, de même que par la taille optimisée de ses composants, facilitant ainsi le transport. C'est donc un choix indispensable pour ce type d'ouvrage.

### Séquences des opérations

1. Refléchage de la grue LR1600
2. Elingage de la passerelle de Mantes-la-Jolie
3. Transfert de la barge vers la zone de rotation
4. Levage et rotation de la passerelle
5. Installation de la passerelle et ballastage
6. Transfert vers quai public et accostage



Crédits : VIRY

**CONTACTS :**

**Conseil Départemental des Yvelines**

Cyril MORTEVEILLE

[cmorteveille@yvelines.fr](mailto:cmorteveille@yvelines.fr)

Tél. : 01 39 07 72 11

Port. : 07 62 16 98 98

**Communauté urbaine**

**Grand Paris Seine & Oise**

Alice DOS SANTOS

[alice.dos-santos@gpseo.fr](mailto:alice.dos-santos@gpseo.fr)

Tél. : 01 82 86 00 09

Port. : 06 72 81 81 50

**Agence Droit Devant**

Clotilde PICHON

[pichon@droitdevant.fr](mailto:pichon@droitdevant.fr)

Tél. : 01 39 53 53 33

Port. : 06 50 10 34 60